



COMMUNIQUE

Le Libéria va réduire l'incertitude des investisseurs grâce au nouveau règlement sur les prix de transfert pour l'impôt sur le revenu

Supprimer les barrières nationales à l'investissement, favoriser les investissements transfrontaliers et l'intégration régionale

MONROVIA, Libéria, le 17 juin 2016 — Le Groupe de la Banque mondiale et l'autorité fiscale du Libéria (LRA, Liberia Revenue Authority) ont organisé conjointement des réunions sur les politiques et un atelier de renforcement des capacités sur les nouvelles règles en matière de prix de transfert du Libéria, du 13 au 17 juin, dans le cadre du *Projet pour l'amélioration du climat des affaires et d'investissement en Afrique de l'Ouest*. Une réunion a également été organisée avec les contribuables pour présenter le nouveau règlement, expliquer leurs obligations et répondre aux questions. Le nouveau règlement, qui entrera en vigueur le 1er juillet, réduira l'incertitude des investisseurs et garantira que le Libéria perçoive des recettes conformément aux bonnes pratiques internationales.

«*La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'engage à mettre en œuvre des programmes facilitant l'intégration régionale et à faire en sorte qu'elle fonctionne pour les opérateurs du secteur privé et la population de l'Afrique de l'Ouest*», a déclaré **Kalilou Traoré, Commissaire en charge de l'industrie et du secteur privé de la CEDEAO**.

La nouvelle réglementation libérienne en matière de prix de transfert adopte le «principe de pleine concurrence» internationalement reconnu aux fins de la détermination des revenus et des dépenses associées pour les transactions entre personnes liées. En vertu des nouvelles règles, les contribuables sont tenus de conserver des documents prouvant qu'ils respectent les accords sur les bénéfiques imposables et le principe de pleine concurrence. Les contribuables doivent également produire un "barème de prix de transfert" avec la déclaration de revenus annuelle de l'année au cours de laquelle les transactions ont eu lieu. Les règles sont alignées sur les normes internationales et visent à protéger le Libéria contre l'érosion de son assiette fiscale et à fournir aux entreprises multinationales une certitude de traitement, réduisant ainsi le risque de double imposition.

«*Le fait que l'Union européenne finance cet événement témoigne de l'importance que nous accordons à la promotion du secteur privé en tant que moteur du développement économique et social de l'Afrique de l'Ouest. Notre soutien à l'amélioration des conditions du commerce et de l'investissement est une priorité de la coopération de l'UE avec la région* », a déclaré **Tiina Intelmann, ambassadrice de l'Union européenne au Libéria**.

Les réformes au Libéria visent à éliminer les obstacles potentiels aux investissements nationaux, à favoriser les investissements transfrontaliers et l'intégration régionale conformément au cadre de politique d'investissement de la CEDEAO. Elles représentent un pas en avant significatif pour la réglementation des prix de transfert en Afrique de l'Ouest et constitueront un exemple sur lequel d'autres pays de la région s'appuieront pour élaborer leurs propres règles locales.

Le projet collabore étroitement avec l'autorité fiscale du Libéria (Liberia Revenue Authority) depuis avril 2015, ce qui a été le début de l'initiative du pays visant à établir un régime efficace de prix de transfert. Des commentaires et des conseils importants sur la rédaction du nouveau règlement et du calendrier de retour ont été fournis. L'autorité a également bénéficié d'une aide pour créer une équipe de prix de transfert au sein d'une unité fiscale internationale. Les officiers de l'équipe nouvellement constituée suivront une formation intensive pour leur donner les compétences et les connaissances nécessaires à l'application des nouvelles règles. La LRA bénéficiera d'un soutien supplémentaire dans le cadre de **l'initiative des inspecteurs des impôts sans frontières** de l'OCDE et du PNUD, lancée au Libéria en étroite coopération avec le Groupe de la Banque mondiale.

«*Le Libéria dispose d'un potentiel énorme pour renforcer la compétitivité et augmenter les flux d'investissement, ce qui peut stimuler la croissance, réduire la pauvreté et créer des emplois dans le pays. Le Groupe de la Banque mondiale est heureux de collaborer avec d'autres partenaires au développement pour aider le Libéria à améliorer sa compétitivité* », a déclaré **Frank Ajibola Ajilore, représentant résident de la SFI pour le Libéria**.

Le *projet d'amélioration du climat des affaires et des investissements en Afrique de l'Ouest* est une initiative de quatre ans, lancée en novembre 2014 et financée par l'Union européenne. Le projet de 7,7 millions d'euros vise à aider la CEDEAO à améliorer sa

politique d'investissement en Afrique de l'Ouest. Il vise à résoudre toute une série de problèmes de politique d'investissement qui empêchent le secteur privé d'investir efficacement dans la région.

- FIN -

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

CEDEAO: À *Abuja*, Amos Lungu, responsable des publications, +234(0)8025560095, alungu@ecowas.int

Union européenne: à *Abuja*, Modestus Chukwulaka, attaché de presse et d'information, +234(0)94617800 ext 204, modestus.chukwulaka@eeas.europa.eu

Groupe de la Banque mondiale: à *Monrovia*, Beageorge Cooper, spécialiste des communications, +231-888-385-401 / +231777442233, bcooper1@ifc.org



WORLD BANK GROUP



Un projet mis en œuvre par le Groupe Banque Mondiale l'Union européenne

La Commission européenne est l'organe exécutif de l'UE.

«L'Union européenne est composée de 28 États membres qui ont décidé de lier progressivement leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, au cours d'une période d'élargissement de 50 ans, ils ont bâti une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en préservant la diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne s'est engagée à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières ».

À propos de la CEDEAO

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 par le traité de Lagos. La CEDEAO est un organe régional composé de 15 membres qui a pour mandat de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines d'activité de ses États membres. En tant qu'un des piliers de la Communauté économique africaine, la CEDEAO a été créée pour favoriser l'intégration économique en créant une région sans frontières où la population a accès à ses ressources abondantes dans un environnement durable et à promouvoir la bonne gouvernance et démocratie. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.ecowas.int.

À propos du groupe de la Banque mondiale

Le groupe de la Banque mondiale est l'une des sources de financement et de connaissances les plus importantes au monde pour les pays en développement. Il comprend cinq institutions étroitement associées: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA), qui forment ensemble la Banque mondiale; la société financière internationale (SFI); l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI); et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution joue un rôle distinct dans la mission de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie des personnes dans le monde en développement. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.worldbank.org, www.miga.org, et www.ifc.org.